

Alerte de **DANGER**



Sommaire du danger

Chute d'une échelle

Pendant la rénovation d'une vieille bâtisse, deux travailleurs juchés sur des escabeaux procédaient à l'installation de placoplâtre au plafond. Ils se sont arrêtés pour une pause. Un des travailleurs est descendu de son échelle pour discuter avec d'autres collègues. L'autre travailleur, charpentier depuis quatre ans, a décidé de rester sur l'échelle et de s'asseoir sur l'échelon supérieur.

Pendant qu'il tentait de s'asseoir sur l'échelon, l'échelle s'est tordue et s'est déplacée brusquement. Le travailleur a fait une chute de quatre pieds jusqu'au plancher en béton. Il est tombé sur le dos et a subi un choc sévère dans le haut et dans le bas du dos.

En conséquence, la CSTIT a accepté une demande de traitement médical et d'indemnisation pour perte de temps de travail.

Pratiques de travail sécuritaire

- Sécurisez les échelles au sommet à l'aide de câbles stabilisateurs, ou faites tenir l'échelle par un autre travailleur pour l'empêcher de bouger.
- Faites toujours face à l'échelle lors de la montée ou la descente, et pendant le travail sur l'échelle.
- Maintenez trois points de contact lors de la montée ou de la descente de l'échelle : gardez toujours deux mains et un pied ou deux pieds et une main sur l'échelle.
- Maintenez votre centre de gravité entre les barres latérales. La boucle de votre ceinture ne doit jamais dépasser les barres latérales.
- Ne vous mettez pas debout et ne vous assoyez pas sur la plateforme supérieure ou la plus haute marche d'une échelle, et n'y travaillez pas.

L'engagement de la CSTIT : la sécurité. Pour plus d'informations sur la santé et la sécurité au travail, appelez-nous sans frais ou visitez notre site Web.